



# PRÉFET DE LA HAUTE- SAVOIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Accueil des étrangers en préfecture

Anancy, le 11/06/2020

Le service étrangers rouvre partiellement à compter du 15 juin 2020.

Depuis le début de la crise sanitaire, le Gouvernement s'est attaché à sécuriser les situations des ressortissants étrangers présents régulièrement sur le territoire.

Ainsi, tout détenteur d'un titre de séjour, d'un récépissé, d'une autorisation provisoire de séjour ou d'un visa de long séjour qui expire entre le 16 mars et le 15 juin 2020 est en séjour régulier pendant 6 mois supplémentaires et n'aura aucune démarche à accomplir avant l'automne. Le droit de travailler ainsi que l'ensemble des droits sociaux sont prolongés de la même manière. Les usagers concernés peuvent télécharger une attestation en ce sens sur le site de la préfecture.

La possibilité de déposer une demande de titre de séjour reprendra uniquement sur rendez-vous fixé par la préfecture. Dans ce cadre, le service des étrangers ouvre progressivement aux usagers à compter du 15 juin. Dans un premier temps, cette réouverture partielle ne concerne que deux catégories de public :

#### **1) le matin, sur rendez-vous : les usagers venant déposer une demande de titre de séjour sur convocation de la préfecture**

Au cours des prochaines semaines, le service va ainsi convoquer en priorité les usagers bénéficiant d'un rendez-vous non honoré entre le 16 mars et le 15 mai 2020 du fait de la crise sanitaire ; puis, les usagers n'ayant pas de rendez-vous dont le titre de séjour a expiré avant le 16 mars ou depuis le 15 juin 2020, et qui ne bénéficient pas d'une prolongation automatique. Ces derniers doivent s'identifier auprès de la préfecture via le formulaire de contact prévu à cet effet.

Le module de prise de rendez-vous reste donc momentanément inaccessible.

#### **2) l'après-midi, sans rendez-vous : les usagers ayant été informés par SMS ou par courrier que leur titre de séjour était disponible en préfecture pour un retrait**

Le renouvellement des récépissés, les déclarations de perte, les demandes de documents de circulation pour étrangers mineurs (DCEM), ainsi que les demandes de prolongation de visas continueront à s'effectuer par la voie postale.

A ce stade, outre les deux catégories de public précitées, les autres usagers ne pourront pas accéder au service, même pour solliciter des renseignements, l'ensemble des informations utiles figurant sur :

[www.haute-savoie.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers-en-Haute-Savoie](http://www.haute-savoie.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers-en-Haute-Savoie)

**Préfecture de la Haute-Savoie  
Bureau de la représentation et  
de la communication de l'État**

04.50.33.61.82 | 06.78.05.98.53  
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr  
@Prefet74 | [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)

Rue du 30ème régiment d'infanterie  
BP 2332  
74 034 Anancy cedex